

CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal :

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

site : ceret-ensemble.fr

Contact : ceretensemble@gmail.com

Compte-rendu du conseil municipal du 26/01/2022 :

Les points principaux prévus à l'ordre du jour ont été les suivants :

- **Pays d'Art et d'Histoire** : une subvention exceptionnelle de 9 416,94 euros a été votée. Nous sommes intervenus pour demander plus de rigueur dans le fonctionnement de cet organisme qui a « dérapé » au plan budgétaire, d'où cette subvention qui n'était pas initialement prévue. Les missions de cet organisme mériteraient également d'être recadrées.
- Adhésion à l'**Agence d'Urbanisme Catalane AURCA** : cotisation d'1€ par habitant. A suivre les commandes qui seront passées par la commune à cet organisme.
- **Achat d'un bâtiment** au 3 rue Anton de Siboune pour les réunions des associations : nous avons voté pour car il y a un manque réel de salles à cet effet.
- Avance de 20 000€ sur subvention au **CERET SPORTIF** : nous avons voté pour car le Maire nous a assurés que la subvention globale annuelle serait de 90 000€ (comme avant !).
- **EHPAD à Nogarède** = procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU : nous avons voté contre, fidèles à notre position car nous persistons à penser que c'est une erreur que d'avoir abandonné le projet de nouvel EHPAD à la gare et que ce sera lourd de conséquences sur la date de livraison du nouveau bâtiment, de son coût et surtout de l'augmentation très forte des frais de pension pour les résidents.

- Création d'une **commission extra-municipale Foires et Marchés** : à suivre les décisions qui seront prises.
- **Autres points** : sans commentaires particuliers.

Questions d'actualité posées par le Groupe CERET ENSEMBLE :

- Refuge de Marina

Où en est-on de ce dossier ?

Rappelons que Mme PASTOU a créé ce refuge avec l'accord de la Municipalité précédente qui a passé une convention avec elle car il y avait un véritable besoin et qu'elle exerce, de fait, une mission d'utilité générale qui est très appréciée. Elle a beaucoup investi en temps et en argent, avec le soutien de bénévoles. Comme de nombreuses personnes du territoire, nous soutenons son action remarquable au bénéfice de la cause animale et souhaitons qu'une solution raisonnable soit trouvée pour assurer la pérennité du refuge.

Réponse du Maire et notre commentaire : s'il reconnaît que Mme PASTOU mène une action utile, il reste sur sa position de fermer le refuge, essentiellement au motif qu'il est en zone inondable ; cela interpelle quand on voit le nombre de constructions en bordure du Tech et la présence de la station d'épuration à proximité immédiate du refuge... Nous avons souligné qu'il y a eu beaucoup de maladroites dans le traitement de ce dossier, notamment de la part de l'actuelle Municipalité et que Mme Marina PASTOU a bénéficié d'une convention en bonne et due forme de la précédente municipalité. « Tout cela a des allures de règlement de compte » sur le dos d'une personne qui se dévoue pour la cause animale ; nous souhaitons vivement que le dialogue soit renoué et qu'une solution satisfaisante soit trouvée, notamment par le biais de la CCV car l'enjeu dépasse le territoire de CERET.

- Horodateurs

- Alors que ce projet n'a pas été évoqué en conseil municipal, c'est incidemment que nous en avons pris connaissance, à la lecture de l'Indépendant, qu'un appel d'offres a été lancé, avec remise des offres le 4/02/2022 au plus tard. Pouvez-vous nous indiquer ce qui motive ce projet ? où ces horodateurs seront-ils implantés et combien de places de stationnement sont concernées ? quelles recettes sont escomptées, à mettre en regard des dépenses, d'investissement mais également de fonctionnement car il sera indispensable de vérifier que les automobilistes s'acquittent des frais de stationnement ? Qui sera chargé des contrôles ? Quel mode de fonctionnement envisagez-vous = tarification ? gratuité partielle pour un court laps de temps ? traitement différencié des personnes qui habitent le centre-ville ou qui y travaillent ?

Notre groupe CERET ENSEMBLE n'est pas favorable à ce dispositif qui va entraîner une lourde perte d'activité pour les divers commerces de centre-ville, au bénéfice des zones commerciales de périphérie = cela se vérifie partout et vous avez essuyé d'ailleurs des critiques très vives sur ce projet lors de la réunion avec les commerçants le mardi 18 janvier. Nous sommes plutôt favorables à une extension des zones bleues actuelles, de manière modérée toutefois sur le nombre de places concernées, mais surtout avec un réel contrôle des policiers municipaux et la chasse aux nombreuses voitures ventouses sur des parkings tels que ceux des TINS.

Stationnement

Il est venu à nos oreilles que vous cherchez de nouvelles places de stationnement et que vous envisagiez d'en créer, notamment sur l'espace PAYROT près de la gendarmerie (proposition que nous soutenons car elle était prévue dans notre programme électoral, avec un parking végétalisé) et à la place du jardinet situé derrière les HLM GUITARD (où est le buste de Pierre RAMEIL). Si cette dernière proposition est confirmée, nous sommes contre ce projet car cet espace arboré est fréquenté par des personnes de tous âges et c'est un des rares espaces de verdure de centre-ville ; la mise en place d'un parking conduira à l'abattage de nombreux arbres ce qui serait dommage. Pourquoi n'ouvrez-vous pas le parking du stade en permanence ? certes, le lycée utilise cet espace pour l'EPS mais ce lieu n'est plus guère adapté et il serait préférable de proposer que l'EPS du Lycée se déroule sur le site de la FONTCALDE, à partager avec le collège = c'est possible, au prix éventuellement de quelques aménagements. Nous nous en étions ouverts à la responsable du Lycée voici plus de 2 ans en arrière... Notre marché hebdomadaire subit les conséquences de votre décision de ne plus ouvrir ce parking le samedi matin ; c'est d'autant plus incompréhensible que ce parking est ouvert les jours où le Céret Sportif joue à CERET !

Réponse du Maire et nos commentaires : le Maire a fait une réponse groupée sur ces 2 sujets. Pour les horodateurs (l'indépendant du 18 janvier parle de 7 machines), la consultation a été lancée avec le souci d'obtenir des prix plus avantageux compte tenu de la flambée du coût des matières premières qui entrent dans la fabrication de ces matériels ; sur ce point, pourquoi pas, dès lors qu'il s'agit d'un marché à bons de commandes. En revanche, il est anormal que le dossier n'ait pas été évoqué préalablement en conseil municipal car, selon le nombre d'horodateurs et les places de stationnement concernées, cela sera lourd de conséquences pour le commerce de centre-ville. Les principaux intéressés, à savoir les commerçants, ne s'y sont pas trompés et ont fait part majoritairement de leur vive opposition à ce projet lors d'une réunion organisée le 18 janvier par la Mairie. Le Maire nous a également dit qu'un des premiers sites avec horodateurs serait le parc du Château d'Aubiry, tout en disant que son objectif est la vitalité du centre-ville. Nous restons très sceptiques ! nous rappelons que, pour une ville moyenne comme CERET, avec son urbanisme particulier,

son histoire, son commerce traditionnel, son marché hebdomadaire et le côté très concentré par rapport aux pôles d'attractivité que sont nos musées, il n'est nul besoin d'horodateurs ; des zones bleues bien gérées, avec le passage régulier de la police municipale, sont suffisantes. Il faut en revanche trouver d'autres places de stationnement et nous persistons à penser qu'ouvrir en permanence le parking du stade Fondécave serait une très bonne solution. Le Maire nous a également dit que le square RAMEIL resterait en l'état et c'est très bien. Enfin, a été évoquée la mise en place d'une navette urbaine, à propulsion électrique, avec fréquences de passage très fortes et reliant tous les quartiers de la ville = nous attendons plus de précisions sur les modalités pratiques.